

LES MEMBRES FONDATEURS

Les membres fondateurs de la Maison de l'Emploi de la Déodatie sont :

- _ L'ANPE
- _ L'ASSEDIC Lorraine
- _ La Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges
- _ L'Etat
- _ La Mission Locale
- _ Le Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie
- _ La Ville de Saint-Dié-des-Vosges

LES PARTENAIRES ASSOCIES

La MDE de la Déodatie regroupe dans ses instances de gouvernance et d'évaluation (Assemblées Générales, Commissions de suivi) des élus, des entreprises, des entreprises de travail temporaire et des syndicats.

<ul style="list-style-type: none">_ Jardins de Prométhée_ Les Chantiers du Neuné_ ADALI_ MJC Louise Michel_ ADAF_ Etudes et Chantiers Lorraine_ ARES_ Centre Lucie Aubrac_ AFPA_ Ecole de la 2^{ème} Chance_ CNAM de Lorraine_ CIO (Inspection Académique)_ GRETA_ Lycée Professionnel J. Augustin_ CIRTES / GIP InSIC_ Chambre des Métiers et de l'Artisanat_ Chambre d'Agriculture_ Agapei_ TransitioCTP_ EGEE	<ul style="list-style-type: none">_ AVSEA/Cap Emploi_ Alexis_ AFIJ_ Védior Bis_ Manpower_ ADIE_ Le Nappage Moderne_ Daillot_ Ecofia_ CFTC_ CGT_ UIMM_ Hautes Vosges Initiatives_ PDITH_ Conseil de développement du Pays de la Déodatie_ SOFIREM_ Communauté de Communes Fave et Meurthe
---	--



LA MAISON DE L'EMPLOI DE LA DEODATIE

CAP 6

**7 RUE MAURICE JEANDON
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES**

TEL : 03.29.58.47.56

FAX : 03.29.52.79.94

DIRECTEUR : Arnaud FRIEDMANN
arnaud.friedmann@mde-deodatie.fr

ROLES ET MISSIONS DE LA MDE

Rôles principaux de la Maison de l'Emploi

- Constituer un espace de coordination des partenaires concernés par la politique de l'emploi

(Ex : Partenariat avec les structures locales de développement économique, mise en œuvre de conventions de revitalisation signées sur le territoire entre l'Etat et les entreprises concernées)

- Etre le lieu où se décline la politique territorialisée de l'emploi
 - Rapprocher les services liés à l'emploi pour les habitants et les entreprises
- (Ex : Le projet déodatien prévoit le renforcement de 7 « points-relais » pour rapprocher les services liés à l'emploi de la population)

- Identifier les besoins locaux
- (Ex : La MDE de la Déodatie va mettre en place avec la CCI des Vosges un observatoire de l'emploi qui compilera les données relatives à l'emploi des différents partenaires et les traduira en propositions d'actions pour les partenaires)

Missions engagées par la Maison de l'Emploi

- Intervention sur 3 axes :
 - Observation, anticipation et adaptation du territoire (axe 1)
 - Accès et retour à l'emploi (axe 2)
 - Création et reprise d'entreprise (axe 3)

Sur la base de ces 3 axes, 7 actions ont, pour le moment, été prévues :

- Créer un observatoire économique et social (axe 1)
- Développer l'alternance et la formation (axe 1)
- Accompagner des demandeurs d'emploi de longue durée (axe 2)
- Mettre en place des manifestations liées à l'emploi (axe 2)
- Développer l'Insertion par l'Activité Economique (axe 2)
- Accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises (axe 3)
- Promouvoir la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) (axe 3)

Les membres fondateurs et les partenaires associés se réunissent en commissions afin de mettre en commun leurs savoirs-faire et d'établir le projet commun le plus approprié sur chaque action.

LES BENEFICIAIRES

- Les salariés – en particulier ceux qui sont menacés dans leur emploi : la MDE les informe et les conseille ; elle peut leur faciliter la VAE, un bilan de compétences, une mobilité professionnelle.
- Les jeunes et les adultes non inscrits à l'ANPE – ce qui est le cas de nombreux allocataires du RMI et de nombreux jeunes suivis par les Missions locales.
- Les publics en grande difficulté d'accès à l'emploi sont pris en charge par des MDE qui n'ont pas de PLIE sur leur territoire. Ces MDE contribuent à organiser l'accueil, l'orientation et l'accompagnement de ces publics – et à faire de l'ingénierie d'actions, à développer les clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Les créateurs potentiels d'entreprise pour lesquels les MDE contribuent à organiser les dispositifs d'orientation et de suivi.
- Les employeurs, en particulier les "petits" employeurs (TPE, collectivités) qui ont besoin d'un "Service Ressource Humaine" avec de l'aide en matière de GPEC et de l'aide pour le recrutement.
- Les chefs d'entreprise ayant des problématiques de transmission – reprise.
- Les élus qui font appel aux services des MDE pour répondre à des besoins des habitants et des employeurs de leur territoire.

LE PERSONNEL DE LA MDE

- 1 directeur
- 1 chargée de mission Insertion par l'Activité Economique
- 3 conseillères à l'emploi chargé(e)s d'accompagner les publics chômeurs de très longue durée dans les points relais
- 1 assistante chargée d'accueil